



## Assemblée générale

Distr. générale  
26 décembre 2001  
Français  
Original: anglais

---

### **Cinquante-sixième session**

Points 27, 29, 43, 56, 72, 74, 76, 81, 82, 89,  
95, 96, 97, 98, 105, 110, 111, 119 et 166 de l'ordre du jour

**Suite donnée au Sommet mondial pour le développement social  
et à la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale**

**Suite à donner aux résultats du Sommet du Millénaire**

**La situation en Afghanistan et ses conséquences  
pour la paix et la sécurité internationales**

**Ouverture de négociations globales sur la coopération  
économique internationale pour le développement**

**Conclusion d'arrangements internationaux efficaces  
pour garantir les États non dotés d'armes nucléaires  
contre l'emploi ou la menace de ces armes**

**Désarmement général et complet**

**Examen de l'application des recommandations  
et décisions adoptées par l'Assemblée générale  
à sa dixième session extraordinaire**

**Convention sur l'interdiction de la mise au point,  
de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques  
(biologiques) ou à toxines et sur leur destruction**

**Traité d'interdiction complète des essais nucléaires**

**Étude d'ensemble de toute la question des opérations  
de maintien de la paix sous tous leurs aspects**

**Questions de politique macroéconomique**

**Questions de politique sectorielle**

**Développement durable et coopération économique  
internationale**

**Environnement et développement durable**

**Mondialisation et interdépendance**

**Prévention du crime et justice pénale**

**Contrôle international des drogues**

01-71661 (F) 040102 090102



**Questions relatives aux droits de l'homme**

**Mesures visant à éliminer le terrorisme international**

**Lettre datée du 20 décembre 2001, adressée au Secrétaire général  
par les représentants de la Belgique et de l'Inde  
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Nous avons l'honneur de transmettre le texte du communiqué commun du deuxième Sommet Inde-Union européenne (voir annexe I), de la Déclaration commune Inde-Union européenne sur les perspectives du développement de la société de l'information et des technologies de l'information et de la communication (voir annexe II) et de la Déclaration commune contre le terrorisme international (voir annexe III) adoptés durant le Sommet Inde-Union européenne tenu le 23 novembre 2001 à New Delhi. Nous vous serions obligés de bien vouloir distribuer le texte de la présente lettre et de ses annexes comme document de l'Assemblée générale au titre des points 27, 29, 43, 56, 72, 74, 76, 81, 82, 89, 95, 96, 97, 98, 105, 110, 111, 119 et 166 de l'ordre du jour de l'Assemblée.

L'Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire,  
Représentant permanent de la Belgique  
(*Signé*) **Jean de Ruyt**

Représentant permanent adjoint de l'Inde  
(*Signé*) **Satyabrata Pal**

---

**Annexe I à la lettre datée du 20 décembre 2001, adressée  
au Secrétaire général par les représentants de la Belgique  
et de l'Inde auprès de l'Organisation des Nations Unies**

**Communiqué commun du deuxième Sommet  
Inde-Union européenne**

**23 novembre 2001**

1. Le deuxième Sommet Inde-Union européenne s'est tenu à New Delhi le 23 novembre 2001. L'Inde était représentée par son Premier Ministre, Atal Behari Vajpayee. L'Union européenne était représentée par le Premier Ministre belge, Guy Verhofstadt, en sa qualité de Président du Conseil européen, et par le Président de la Commission européenne, Romano Prodi.
2. Le Ministre indien des affaires étrangères, Jaswant Singh, le Ministre de la valorisation des ressources humaines, de l'exploitation de l'océan, et de la science et de la technologie, Murali Manohar Joshi, le Ministre du commerce et de l'industrie, Murasoli Maran, ainsi que la Ministre belge des affaires étrangères, Ministre d'État, Mme Anne-Mie Neyts-Uyttebroeck, et le Commissaire européen pour le commerce international, Pascal Lamy, ont participé au Sommet.
3. Ces personnalités ont adopté la déclaration suivante :

**Développer pleinement le potentiel de notre coopération**

4. L'Inde et l'Union européenne étant des acteurs importants dans un monde multipolaire, nous demeurons déterminés à développer encore nos relations. Nous continuerons à chercher à atteindre cet objectif sur la base de la Déclaration commune Inde-Union européenne adoptée au Sommet de Lisbonne en juin 2000, qui organisait dans la longue durée le cadre de notre coopération. Nous saluons les résultats importants et concrets obtenus dans l'application du Programme d'action de Lisbonne. Nous continuerons dans cette voie et avons adopté d'autres décisions qui seront appliquées avant notre prochain Sommet, prévu en 2002 à Copenhague.
5. Nous constatons en particulier avec satisfaction que le dialogue politique, à tous les niveaux, s'intensifie progressivement. Nous approfondirons ce dialogue afin d'obtenir des résultats plus concrets et pour qu'il aborde en particulier des questions d'intérêt mutuel à long terme. Comme nous partageons des valeurs fondamentales, nous allons faire plus pour développer la démocratie et résoudre les problèmes de droits de l'homme aux niveaux international et bilatéral.
6. Pour élargir les contacts entre nos institutions, nous encourageons le Parlement indien et le Parlement européen à coopérer à la promotion de relations bilatérales.
7. Nous saluons la contribution de nos industries à l'initiative commune Inde-Union européenne tendant à accroître le commerce international et les investissements, en privilégiant d'abord la transformation des produits alimentaires, le génie mécanique et la télématique. Nous demandons à la Commission mixte Inde-Communauté européenne de veiller au bon suivi des recommandations faites par le Sommet Inde-Union européenne des chefs d'entreprise. Nous encourageons nos entreprises industrielles à lancer une seconde série d'initiatives communes pour

couvrir les secteurs des services financiers, des textiles, de la biotechnologie, de l'énergie, de l'électricité et toute autre forme d'équipement.

8. Après des progrès sensibles, la société civile est maintenant un acteur important dans notre coopération. Nous apprécions en particulier les recommandations de la deuxième réunion de la table ronde de personnalités indiennes et européennes. Nous envisageons aussi la tenue d'un séminaire de réflexion Union européenne-Inde, qui sera une première étape importante vers une compréhension mutuelle meilleure et vers le rapprochement de nos peuples. Le développement futur de ces deux initiatives encouragera une intervention dynamique de la société civile dans les relations entre l'Inde et l'Union européenne.

### **L'examen des grands problèmes mondiaux**

9. Nous sommes résolus à renforcer la capacité de l'Organisation des Nations Unies de jouer son rôle dans le développement et dans la préservation de la paix et de la sécurité internationales. Nous constatons l'importance grandissante à la fois de l'Inde et de l'Union européenne aux Nations Unies, et notamment l'importance de notre contribution aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies comme à la paix et à la sécurité internationales.

10. Nous soutenons la coalition internationale constituée pour lutter contre le terrorisme, partout où il se manifeste et quelles que soient ses motivations. Nous veillerons à ce que la lutte contre le terrorisme soit menée dans le respect de la légalité. Nous appuyant sur les résultats de la réunion qu'ont tenue nos experts sur la lutte contre le terrorisme, nous décidons de poursuivre notre concertation bilatérale et d'appuyer l'adoption rapide et la mise en application rapide d'une convention générale relative à la lutte contre le terrorisme international. Nous préconisons la signature et la ratification rapides des Conventions des Nations Unies contre le terrorisme. Nous accueillons avec satisfaction l'adoption de la résolution 1373 (2001) du Conseil de sécurité des Nations Unies le 28 septembre 2001 et soutenons son application intégrale par tous les États Membres.

11. Nous demandons aussi l'application intégrale de la résolution 1368 (2001) du Conseil de sécurité et nous voulons que des mesures soient prises pour l'appliquer. Nous espérons que l'évolution actuelle des événements fera que l'Afghanistan cessera d'être une base pour les organisations terroristes et leurs camps d'entraînement et nous faciliterons l'avènement d'un gouvernement stable et pacifique dans ce pays. Le peuple afghan mérite en effet un gouvernement indépendant, multiethnique, largement représentatif, qui réponde à ses besoins et aspirations et respecte les intérêts légitimes, en matière de sécurité, de tous les pays concernés. Nous approuvons que l'Organisation des Nations Unies joue un rôle central dans la mise en place d'un large cadre de consultations internationales afin de promouvoir la paix, la stabilité et la reconstruction en Afghanistan et nous sommes disposés à apporter notre contribution à cette entreprise. Nous sommes attachés à la fourniture d'une aide humanitaire aux Afghans et à la reconstruction à long terme de leur pays, après le retour à la paix. Nous réaffirmons le caractère chaleureux et amical de nos relations avec le peuple afghan.

12. Nous décidons également de renforcer nos premiers efforts pour lutter contre le trafic international de drogues et la toxicomanie dans leurs liens avec le terrorisme, pour lutter contre la criminalité organisée, le trafic d'armes, le

blanchiment de l'argent et la traite d'êtres humains, en particulier les femmes et les enfants.

13. Nous affirmons que la démocratie et le pluralisme sont les meilleures garanties de la protection des droits de l'homme et une base essentielle d'un bon gouvernement. Nous sommes désireux de promouvoir et de protéger tous les droits de l'homme, y compris le droit au développement, et toutes les libertés fondamentales, en gardant à l'esprit leur caractère universel, indivisible et interdépendant, comme l'a affirmé la Conférence mondiale sur les droits de l'homme tenue à Vienne. La croissance et le développement économiques contribuent à la plénitude de l'exercice des droits de l'homme.

14. Nous constatons que l'un des grands problèmes qui se posent au début du nouveau millénaire est l'élimination de la pauvreté. Nous réaffirmons notre volonté de continuer à travailler ensemble à l'amélioration des niveaux de vie et de la qualité de la vie de nos citoyens.

15. Nous sommes résolus à être des partenaires dans la promotion de la paix et de la sécurité mondiales. Nous réaffirmons que nous sommes attachés sans réserve à l'objectif ultime d'une élimination complète des armes nucléaires et à un désarmement général et complet sous contrôle international strict et efficace. Nous continuerons à travailler ensemble à l'élimination complète des armes chimiques et biologiques et au renforcement des normes internationales pertinentes consignées dans les traités destinés à éliminer ces armes. Nous commencerons à aborder la question de la prolifération des missiles balistiques sous tous ses aspects. Nous convenons de préparer l'ouverture des négociations sur un traité de réduction de la production des matières fissiles, interdisant la production future de matières fissiles militaires. Nous accroîtrons notre coopération dans le domaine du contrôle exercé sur les exportations de matériaux dangereux.

16. Nous continuerons aussi à renforcer nos consultations sur les questions multilatérales qui concernent l'environnement, afin de tenter de résoudre les problèmes de la promotion du développement durable et de la protection simultanée de l'environnement. Nous rechercherons une ratification rapide du Protocole de Kyoto, afin de tenter de résoudre le problème du changement climatique et de la dégradation de l'environnement mondial, conformément à l'accord conclu à Bonn. Nous coopérerons aussi étroitement à la préparation du Sommet mondial pour le développement durable prévu en 2002 sous l'égide des Nations Unies, ainsi qu'à la solution des problèmes communs. L'Union européenne accroîtra sa coopération avec l'Inde afin de faciliter les investissements et l'apport de technologie et la production commune de connaissances scientifiques sur le sujet.

17. Nous demeurons déterminés à contribuer à la paix, à la stabilité et au développement dans nos régions respectives et au-delà et considérons que l'intégration régionale contribue de façon très nette à cet objectif.

### **Nouvel approfondissement de notre concertation sur la coopération économique et le développement**

18. La poursuite de la concertation économique de haut niveau entre l'Inde et l'Union européenne a aidé à construire une relation de confiance et de compréhension mutuelle et nous permet d'aborder plusieurs importantes questions

commerciales et économiques bilatérales. Nous demeurons désireux d'intensifier ce dialogue et de repérer les mesures nouvelles qui permettraient d'accroître le commerce et l'investissement entre l'Union européenne et l'Inde. Nous constatons aussi qu'il faut une plus grande interaction entre nos entreprises pour atteindre ce but.

19. Nous nous félicitons de la mise en route de groupes de travail bilatéraux qui ont permis à nos experts de traiter tout un ensemble de questions et nous souhaitons qu'ils continuent à aborder les questions d'intérêt mutuel pour faciliter et maximiser l'accès mutuel à nos marchés.

20. Nous saluons les mesures prises pour créer un groupe d'experts sur la défense des intérêts commerciaux et notons que la première réunion aura lieu le 4 décembre 2001. Nous nous félicitons aussi de l'initiative prise par la Communauté européenne d'organiser une série de séminaires sur l'effet des mesures antidumping en Inde, en décembre 2001.

21. Nous allons renforcer notre coopération pour le développement afin de contribuer à la croissance économique et au développement durable de l'Inde. L'éducation, la santé et l'environnement demeurent les secteurs d'une coopération privilégiée au cours des prochaines années à cet égard. La signature de l'accord de financement soutenant le Sarva Shiksha Abhiyan atteste la volonté persistante de l'Union européenne d'approuver la politique d'universalisation de l'enseignement primaire menée par l'Inde. S'agissant de l'environnement, nous coopérerons à l'organisation d'ateliers communs réunissant les principaux acteurs afin d'élaborer des initiatives communes et de lancer une étude préalable à la création de l'Institut des techniques de l'environnement, en Inde. L'Union européenne réaffirme sa volonté de contribuer, au-delà des importants secours d'urgence déjà acheminés au Gujarat, au relèvement et à la reconstruction, à moyen et à long terme, des zones dévastées.

22. Nous allons renforcer notre coopération économique bilatérale afin d'accroître les échanges commerciaux et les investissements entre l'Inde et l'Union européenne. Nous allons en outre lancer un nouveau programme visant expressément à améliorer le climat des relations économiques entre les deux régions. Nous sommes désireux de reprendre et d'élargir le programme interculturel économique Union européenne-Inde. Nous encouragerons aussi notre secteur privé à utiliser pleinement les possibilités offertes par les programmes régionaux de l'Union européenne. Nous nous efforcerons de promouvoir le développement des infrastructures en Inde.

23. Nous accueillons avec satisfaction le succès de la quatrième Conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce tenue à Doha, en particulier s'agissant de son agenda en matière de développement, qui ne peut que renforcer le système commercial multilatéral. À cette fin, nous allons intensifier notre coopération avec l'Organisation mondiale du commerce.

### **Élargissement de la coopération à de nouveaux domaines**

24. Nous sommes satisfaits d'annoncer la signature d'un accord de coopération scientifique et technologique qui augmentera la coopération entre nos établissements scientifiques et entre nos savants les plus éminents, dans des projets communs de recherche scientifique et technologique.

25. Nous partageons l'objectif d'une économie fondée sur les connaissances et de l'application aux problèmes de développement des connaissances scientifiques et technologiques les plus avancées. L'Union européenne constate que l'Inde est désormais devenue un centre d'excellence dans le domaine de l'informatique. Les deux parties conviennent de faciliter entre elles la circulation de spécialistes et d'élargir l'accès aux exportations de logiciels. Nous avons adopté la Déclaration commune de l'Inde et de l'Union européenne sur les perspectives du développement de la société de l'information et des technologies de l'information et de la communication, à New Delhi, et avons décidé de travailler à son application rapide.

26. Nous préconisons la conclusion rapide de l'Accord sur la coopération douanière. Nous prenons note des premiers pourparlers exploratoires sur la possibilité de conclure un accord sur les transports maritimes.

27. À mesure que nos relations politiques et économiques acquièrent de la maturité et que nos sociétés civiles entrent en interaction toujours plus étroite, nous invitons nos artistes, nos écrivains, nos musiciens et nos cinéastes, ainsi que tous ceux qui protègent notre riche patrimoine culturel, à répondre à la demande des habitants de l'Inde et ceux de l'Europe qui cherchent à en savoir plus sur leurs civilisations respectives et à participer à des manifestations et des échanges culturels. Sachant que l'échange culturel dépend avant tout de la créativité des artistes eux-mêmes, nous nous efforcerons d'organiser des manifestations propres à faciliter cette interaction culturelle et encouragerons la coopération entre les organisations culturelles compétentes; et nous appelons notre secteur privé à patronner les manifestations de ce type.

## **Programme d'action**

Nous sommes convenus du programme d'action suivant :

### *Développer tout le potentiel de notre partenariat*

- Intensifier le dialogue politique entre l'Inde et l'Union européenne pour remédier aux conséquences des attaques terroristes du 11 septembre;
- Demander à nos experts d'élaborer un programme d'action concerté cherchant à améliorer notre coopération dans le domaine de la lutte contre le terrorisme;
- Discuter des problèmes de la démocratie et des droits de l'homme dans le cadre des réunions ministérielles ou de hauts fonctionnaires;
- Faire examiner par la commission mixte Inde-Communauté européenne les recommandations du sommet des entreprises indiennes et européennes dans le cadre de l'initiative commune Inde-Union européenne tendant à améliorer le commerce et l'investissement. Nous encourageons nos industries à entreprendre, dans le cadre de cette initiative, une seconde série d'études communes sur les secteurs des services financiers, des textiles, de la biotechnologie, de l'énergie et de l'électricité;
- Créer un réseau de réflexion de longue haleine, qui commencera ses travaux en 2003.

*Chercher à résoudre les grands problèmes mondiaux*

- Travailler ensemble à une adoption et à une application rapides de la convention générale relative à la lutte contre le terrorisme international;
- Encourager l'universalité, l'application intégrale et, au besoin, le renforcement des instruments multilatéraux déjà conclus (notamment la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'emploi des armes chimiques et sur leur destruction (CIAC), la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques ou à toxines et sur leur destruction, la Convention sur l'interdiction ou la limitation de certaines armes classiques) auxquels l'Inde et les États membres de l'Union européenne sont parties, entamer des négociations sur la conclusion d'un traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires au début de 2002, et commencer à examiner la question de la prolifération des missiles balistiques;
- Tenir une seconde réunion d'experts sur la coopération pour le contrôle des exportations de matières dangereuses au début de 2002;
- Contribuer, par des consultations, aux préparatifs du Sommet mondial pour le développement durable, prévu en 2002, afin de mettre au point un programme d'action convenu reflétant l'importance politique de cette réunion

*Nouvel approfondissement de notre concertation sur la coopération économique et la coopération pour le développement*

- Continuer la concertation économique afin de promouvoir des relations bilatérales plus étroites dans les domaines de l'économie et du commerce international;
- Organiser les prochaines réunions des sous-commissions du commerce, de la coopération économique et de la coopération pour le développement au premier trimestre de 2002, et de la Commission mixte en 2002, afin d'examiner l'essor des relations économiques et commerciales bilatérales;
- Lancer un programme commun de coopération visant à accroître les échanges commerciaux et les investissements;
- Tenir une première réunion d'experts sur la défense des intérêts commerciaux;
- Encourager nos secteurs privés à renforcer leur coopération, en particulier par une plus large utilisation de programmes tels que Asia Invest, Asia Urbs, Asia IT&C et Asia Links;
- Améliorer le dialogue entre l'Inde et l'Union européenne pour une meilleure compréhension de leurs positions respectives sur les problèmes de développement que soulèvent les questions examinées par l'Organisation mondiale du commerce.

*Élargir notre coopération à de nouveaux domaines*

- Développer une conception commune de notre coopération scientifique et technologique future et, au début de 2002, convoquer le Comité directeur qui sera chargé de préparer le Plan de travail dans le cadre de l'Accord de coopération scientifique et technologique;

- Encourager les efforts que font nos milieux d'affaires pour organiser une foire Union européenne-Inde au cours des 18 prochains mois;
- Faire examiner par la prochaine réunion de la Commission mixte Inde-Communauté européenne les problèmes du secteur énergétique;
- Organiser une réunion des chefs d'entreprise de l'Inde et de l'Union européenne en avril 2002, dans le secteur agroalimentaire;
- Commencer des négociations sur un accord de coopération douanière en 2002;
- Poursuivre activement les pourparlers sur la possibilité de conclure un accord bilatéral sur le transport maritime;
- Organiser une tribune en vue de la création d'un « Forum culturel Union européenne-Inde » en 2002.

**Annexe II à la lettre datée du 20 décembre 2001, adressée  
au Secrétaire général par les représentants de la Belgique  
et de l'Inde auprès de l'Organisation des Nations Unies**

**Déclaration commune de l'Inde et de l'Union européenne  
sur les perspectives de développement de la société  
de l'information et des technologies de l'information  
et de la communication**

**23 novembre 2001**

1. Les technologies de l'information et de la communication (TIC) sont les forces décisives qui expliquent l'avènement, au début du XXI<sup>e</sup> siècle, de la société mondiale de l'information. En raison de leur potentiel de création de nouvelles applications et de nouveaux services, ces technologies se présentent désormais comme un instrument essentiel de croissance et de développement économiques pour tous les pays, notamment ceux qui sont en train d'édifier progressivement leur structure économique et de consolider les gains du développement. Nous constatons que les TIC peuvent jouer un rôle important dans le développement de la société, en particulier en accroissant la prospérité et en relevant la productivité économique; de ce fait, nous décidons de coopérer à la poursuite du développement de la société de l'information.

2. Au début d'un siècle nouveau, nous réaffirmons notre volonté de renforcer encore notre partenariat économique fonctionnel qui est déjà en plein essor. Nos deux régions se caractérisent par leurs vastes dimensions géographiques, par leur diversité culturelle et linguistique et par une société civile active.

3. L'Inde, qui compte plus d'un milliard d'hommes, est, au monde, la démocratie la plus peuplée et elle devient progressivement un chef de file dans le domaine de l'industrie fondée sur les connaissances, en particulier en informatique.

4. L'Union européenne voit dans la société de l'information un élément essentiel de l'action politique menée pour faire en sorte que l'industrie et les citoyens puissent profiter au mieux des nouvelles possibilités de l'informatique. Ainsi, le plan d'action « e-Europe 2002 » a été lancé par le Conseil européen en juin 2000 dans le but de faire de l'Union européenne « l'économie de la connaissance la plus compétitive et la plus dynamique » d'ici à 2010.

5. L'Union européenne reste, pour les exportateurs indiens, le marché le plus important, et les échanges ont considérablement augmenté ces dernières années. Pourtant, étant donné la taille de nos économies respectives, les possibilités d'accroître encore le commerce et l'investissement sont loin d'être négligeables. Les TIC, en particulier, sont un domaine prometteur d'une coopération mutuelle bénéfique entre l'Union européenne et l'Inde.

6. La coopération économique entre l'Inde et l'Union européenne dans le secteur télématique pourrait prendre la forme d'une coopération entre tout un ensemble d'entreprises et de secteurs non commerciaux : depuis les interventions horizontales telles que la formulation des politiques, les initiatives publiques, les normes et questions de réglementation, les projets sectoriels, les initiatives intéressant la gestion des entreprises industrielles et commerciales, jusqu'aux programmes de recherches scientifiques et technologiques. L'avantage essentiel de cette coopération

réside dans la participation plus grande du secteur privé et de la société civile à des projets ou programmes d'intérêt commun, susceptibles de susciter ou d'intensifier des relations entre entreprises et de comporter des avantages pour les collectivités locales et leur développement.

7. L'Inde et l'Union européenne attachent l'une et l'autre une grande importance à une libéralisation effective des marchés des communications électroniques, notamment sur la base des Accords de l'OMC sur les produits des technologies de l'information et sur les services de télécommunications de base. Cela engendra une compétition accrue et aura pour effet de développer les marchés, d'élargir les choix des consommateurs et d'améliorer la qualité et la diversité des services, de diminuer les prix et de fournir à la société de l'information des services tels que le commerce électronique.

8. Notre coopération aura lieu dans le cadre du Groupe de travail Union européenne-Inde sur la société de l'information, nouvellement créé. Cette concertation portera, sans s'y limiter, sur les objets suivants :

a) Les politiques suivies, la réglementation appliquée et leur mise en oeuvre pour créer les conditions du développement de la société de l'information, notamment en améliorant l'équipement et en facilitant l'accès aux services;

b) La valorisation du potentiel humain, la création et la diffusion de connaissances, la formation de formateurs en informatique et dans les domaines voisins;

c) La promotion du commerce électronique, notamment dans les petites et moyennes entreprises;

d) Une coopération accrue dans le cadre des organisations internationales et pour l'examen des questions soulevées par la société de l'information;

e) La promotion de la coopération à la recherche théorique et appliquée et à la vulgarisation dans les techniques qu'implique la société de l'information;

f) L'interconnexion des réseaux et des groupes de chercheurs.

9. Nous continuerons à examiner en commun les formes de coopération qui pourraient impliquer les pouvoirs publics et les administrations, le secteur privé et la société civile. Ces coopérations pourraient porter sur des domaines tels que la formulation des politiques et l'échange de pratiques optimales en matière de réglementation, la sécurité des réseaux, la cybercriminalité, la protection des équipements d'importance critique, la normalisation et les projets expérimentaux dans les secteurs socialement prioritaires comme la santé, l'éducation et « l'administration en ligne ».

**Annexe III à la lettre datée du 20 décembre 2001, adressée  
au Secrétaire général par les représentants de la Belgique  
et de l'Inde auprès de l'Organisation des Nations Unies**

**Déclaration sur la lutte contre le terrorisme international**

**Le 23 novembre 2001**

1. L'Inde et l'Union européenne affirment que le terrorisme international est une menace pour la paix et la sécurité. Il représente une provocation lancée à tous les États et à l'humanité tout entière et une très grave violation des droits de l'homme. Étant donné le caractère tolérant des sociétés indienne et européenne, qui sont ouvertes, démocratiques et multiculturelles, ces sociétés sont particulièrement vulnérables aux attaques terroristes. La lutte contre le terrorisme n'est pas une lutte menée contre un groupe quelconque ou une confession quelconque.
2. Tous les États ont la responsabilité de s'abstenir de donner un quelconque appui moral, matériel ou diplomatique aux auteurs d'actes terroristes et de se prémunir contre l'utilisation de leur territoire pour l'organisation d'actes terroristes contre d'autres États. L'Inde et l'Union européenne sont favorables à l'adoption, en droit international, de mesures décisives contre les États, les particuliers et les entités qui donnent un appui, abritent, financent, manipulent ou entraînent des terroristes ou qui encouragent le terrorisme. Il ne peut exister de justification religieuse, ethnique, idéologique ou autre du terrorisme que ce soit. Nous soutenons la lutte menée contre le terrorisme international, où qu'il s'exerce et quelles que soient ses motivations.
3. Il est nécessaire que tous les États coopèrent par tous les moyens légaux de prévenir et de supprimer le financement des actes de terrorisme sur leur territoire.
4. Nous accueillons avec satisfaction la résolution 1373 (2001) du Conseil de sécurité des Nations Unies, qui constitue un cadre important pour la lutte internationale contre le terrorisme. Nous nous engageons à appuyer pleinement l'application de cette résolution.
5. L'Inde et l'Union européenne réaffirment le rôle central que joue l'Organisation des Nations Unies dans la lutte de la communauté internationale contre le terrorisme. Elles conviennent qu'une telle lutte doit être menée dans le respect des droits de l'homme et de la légalité, que cette lutte a précisément pour but de préserver et de renforcer.
6. L'Inde et l'Union européenne appellent à adopter rapidement le projet de convention générale relative à la lutte contre le terrorisme international et le projet de convention internationale pour la répression des actes de terrorisme nucléaire. L'adoption et la mise en oeuvre de ces conventions, comme de toutes les autres conventions des Nations Unies, aideraient à renforcer la base juridique d'une lutte internationale efficace contre la menace mondiale que représente le terrorisme.